

Séance du 14 septembre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze septembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.
La séance a été publique

Présents : MM. François-Xavier LENOTTE - Éric SCARLAKEN - Marc HUART - Guy BRIDAULT
- Sébastien BANSE – Jean-Jacques LERCHE – Olivier CANONNE - Mmes Marie Bernadette
BUISSET LAVALARD - Isabelle BUISSART - Marie-Louise DERAÏN

Absents excusés : Jean-Pierre CHRZAN

Absent : 0

Procuration: M. CHRZAN à Mr CANONNE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2016

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – Point PLU

Suite aux réunions des 25 mai et 22 juin avec le Bureau d'études et M. LABAERE du Pays du
Cambrésis, Madame le Maire rappelle qu'elle avait organisé le 5 juillet une réunion non officielle du
Conseil Municipal pour exposer les avancées du PLU.

Il est ressorti de cette réunion que la préférence du Conseil Municipal va au développement de la zone
« silo/basculé » vu que la réserve foncière communale est adjacente et que le désenclavement de la rue
du Borniava pourrait être envisageable à long terme.

Madame le Maire souligne la difficulté de faire le choix de la zone d'extension et d'être en conformité
avec le SCOT.

La prochaine réunion avec le Bureau d'études aura lieu le 19 septembre.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a demandé à NOREADE si l'urbanisation des 2 sites
poserait problème. Réponse de NOREADE :

- pour les eaux usées, le traitement est possible vers les ouvrages existants.
- Pour les eaux pluviales, impossibilité de rejeter les eaux pluviales vers les infrastructures
existantes surchargées donc obligation de les stocker et les infiltrer sur la parcelle.

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 13 juillet avec l'EPF et expose les
possibilités que cet organisme peut apporter à la commune.

Après un tour de table où chacun a pu s'exprimer, l'orientation reste la même.

II – Nouvelles Adhésions au SIDEN-SIAN - Comités Syndicaux des 17 Décembre 2015 et 14 juin 2016

Délibération n° 0017_2016

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération
intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 Février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte
intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation
des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « Loi Nôtre »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 Décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence Eau Potable, entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant également le Syndicat d'une compétence à la carte supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu les délibérations n° 39/10a et 40/10b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 Décembre 2015 par lesquelles le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 19 Mai 2016 du Conseil Municipal de la commune de NEUVIREUIL sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 14 Avril 2016 du Conseil Municipal de la commune de SAINS-LEZ-MARQUION sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 24 Mai 2016 du Conseil Municipal de la commune de VIS-EN-ARTOIS sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu les délibérations n° 9/2a, 10/2b, 11/2c adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 Juin 2016 par lesquelles le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu les délibérations n° 12/2d, 13/2e, 14/2f adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 Juin 2016 par lesquelles le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LEZ-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 15/2g adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 Juin 2016 par laquelle le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 17/2i adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 Juin 2016 par laquelle le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu la délibération en date du 20 Mai 2016 du Conseil Municipal de la commune de COUCY-LES-EPPES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 24 Mai 2016 du Conseil Municipal de la commune d'EPPES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif »,

Vu les délibérations n° 18/2j et 19/2k adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 Juin 2016 par lesquelles le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 11 VOIX POUR, 0 ABSTENTIONS (noms) et 0 CONTRE (noms)

DECIDE

Article 1er :

Le Conseil Municipal accepte :

- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° n° 39/10a et 40/10b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 Décembre 2015, dans les délibérations n° n° 9/2a, 10/2b, 11/2c, 12/2d, 13/2e, 14/2f, 15/2g, 17/2i, 18/2j et 19/2k adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 14 Juin 2016.

Article 2 :

Madame le Maire est chargée d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

III – Demande d'affiliation volontaire au Cdg59

Délibération n° 0018_2016

Le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Adopté à l'unanimité.

IV – R.P.I.

M. SCARLAKEN informe l'assemblée des différents changements effectués pour la rentrée scolaire 2016-2017 :

- Modification du tarif de la cantine : 3.20 € le repas. Toujours le même traiteur.
- Suite au Plan Vigipirate : sécurisation des abords des écoles
- Nouvelle employée au RPI : Angélique VIENNE, sur Séranvillers-Forenville le mercredi pour la garderie du matin et le midi.
- Pas de nouvelles pour les transports, jusque décembre pris en charge.
- Mr DESMEE continue les NAP.

V – CUI (Contrat Unique Insertion) Ecole renouvellement

Délibération n° 0019_2016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé un CUI avec Pôle Emploi pour le recrutement d'un agent assurant le service de la cantine, de la garderie et l'entretien des locaux communaux. Ce contrat avait été conclu sur la base de 20 heures de travail hebdomadaire, l'état finançant le contrat à hauteur de 70 %.

Madame le Maire rappelle les conditions d'admission, les horaires de travail minimum, les modalités de rémunération et les aides de l'Etat.

Le contrat de Mme DRANCOURT peut être renouvelé pour une période de 12 mois, à savoir du 01/10/2016 au 30/09/2017. Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour renouveler ledit contrat, conformément aux éléments ci-dessus exposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de renouveler le CUI-CAE du 01/10/2016 au 30/09/2017, par le biais de convention
- **ACCEPTE** la participation financière de l'Etat, à hauteur de 70 %, en vigueur pour l'année 2016, sur la base maximum de 20/35^{ème} ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

VI - Adhésion au SIVU "Les Murs Mitoyens du Cambrésis »

Délibération n° 0020_2016

La commune de Séranvillers-Forenville est dotée d'une carte communale approuvée par le conseil municipal le 23 mai 2007 et par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2007.

Les dispositions de l'article 134 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « Loi ALUR », qui modifie notamment l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme en indiquant que « *pour les communes dotées d'une carte communale avant la Loi, soit 24/03/2014, et en l'absence d'une délibération de prise de compétence, le Maire sera compétant à compter du 1^{er} janvier 2017 pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune* ».

Cela veut dire qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, notre commune devra non seulement délivrer les décisions au nom de la commune, mais aussi en assurer leur instruction.

Il est proposé par le SIVU (Syndicat à Vocation Unique) « Murs Mitoyens du Cambrésis », situé à Caudry, de répondre à cette prochaine obligation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour la prise de compétence à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve par 11 voix POUR, 0 ABSTENTIONS (noms) et 0 CONTRE (noms)

- La demande d'adhésion de la commune de Séranvillers-Forenville au SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis à compter du 1^{er} janvier 2017.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions et courriers afférents à ce dossier
- Et de prévoir les crédits suffisants au budget.

VII – Concessions Cimetière

Une demande de concession pour une mini-tombe dans le cimetière communal a été déposée. Madame le Maire suggère de réserver des emplacements pour ce type de concession du côté du columbarium et des cavurnes. Elle souligne également qu'il y aura lieu de réactualiser prochainement le tarif des concessions.

VIII – Point sur les travaux

Des travaux de peinture et de lasure ont été effectués à l'Ecole par le personnel communal (préau, murs extérieurs...).

Les travaux de réhabilitation du logement du 1^{er} étage du Presbytère vont reprendre.

IX – Questions diverses

- **Centrale photovoltaïque**
Suite à la réunion en mairie le 13 septembre avec Sun'r et la CAC, les travaux débuteront 2^{ème} quinzaine de septembre – Sondages effectués fin août. L'accès des engins de chantier se fait par la rue de Crèveœur RD76.
- **Aéromodélisme** : déplacé sur Niergnies.
- **Nouveaux dispositifs d'aménagement des territoires (Subventions)** :
 - **Etat** : Contrats de ruralité : Coordination de tous les outils, dispositifs et moyens pour développer les territoires ruraux.
 - **Conseil Régional** : Politique Régionale d'Aménagement des Territoires (PRADET), soutien à l'ingénierie....
 - **Conseil Départemental** : Aide Départementale aux Villages et Bourgs, Accompagnements des projets territoriaux (équipements, trottoirs sur RD...).
 - **CAC** : Pacte Financier et Fiscal de solidarité (Fonds de Concours Communes – de 2 000 Hab., FPIC...). Le Conseil communautaire de la CAC a décidé la création de la Taxe sur le Foncier Bâti pour 2016 et en a fixé son taux à 2.70 %.
Mme le Maire informe de la complexité du montage des dossiers de subvention.
- **CAC** : la compétence « Eau et Assainissement » reviendra à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **Rue du Borniava** :
Une subvention de 20 000 € au titre de la Réserve Parlementaire a été accordée pour les travaux de réparation et finition des espaces et équipements communs (Arrêté préfectoral du 22 août 2016).
L'éclairage public est installé mais pas encore en fonction, en attente du branchement d'EDF.
Mme le Maire et les adjoints rencontrent Cible VRD, NOREADE et l'entreprise DESCAMPS chargée des travaux, demain.
- **L'opération « Plantons le décor »** du Pays du Cambrésis est renouvelée. Plaquettes disponibles en Mairie et sur le site internet de la commune.

- **L'Instance Locale de Gérontologie de Marcoing** est dissoute et reprise par ACCESS (garde-malade, portage de repas à domicile...)
- Le **CLIC de Marcoing** fusionne avec le CLIC Entourage de Cambrai. Une réunion est prévue demain dans le but de préserver l'accessibilité aux communes rurales et service de proximité.
- Le **dossier Ad'Ap** (Agenda d'Accessibilité Programmé) déposé pour les travaux de l'Ecole, la Mairie et la salle des Fêtes, passe en Commission Départementale d'Accessibilité le 20 septembre.
- **AJR** : M. Eric SCARLAKEN évoque les différentes actions prévues pour la rentrée 2016-2017 :
24 septembre :
Portes ouvertes : + d'inscriptions qu'habituellement
Projet crèche → suis son court
Construction sur Noyelles sur Escaut d'un nouveau bâtiment pour l'association.
Une étude est envisagée pour la mise en place d'un CLSH.
- **Repas des Aînés** : 6 novembre
- **Participation citoyenne « Voisins Vigilants »**
Signature du Protocole le 4 juillet 2016 entre M. le Sous-préfet, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Cambrai et Mme le Maire.
- Isabelle BUISSART souhaiterait disposer d'une salle pour effectuer le catéchisme des 2^{èmes} et 3^{èmes} années, le mardi à partir de 16 h 15 avec Delphine RINGEVAL. Mme le Maire examinera les possibilités.
- Mme DERAÏN remarque que des poubelles restent sur le trottoir plusieurs jours après leur ramassage.
- M. BRIDAULT demande si la commune peut encore disposer des « Brigades Vertes » pour effectuer quelques travaux. Mme BUISSET répond que l'on peut en disposer sur sollicitation.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 22 heures 15.